



Marché public global de performance

**Marché Conception Construction Exploitation et Maintenance d'un
centre de tri pour la SPL Normantri**

3. CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

3.5. Charte qualité environnementale

SPL Normantri
9 rue Francis de Pressensé
14 460 COLOMBELLES

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION.....	3
1.1. Comité de suivi	3
2. ETAPE 1 - PHASE CONCEPTION DU PROJET	3
2.1. Présentation du projet	3
2.2. Intégration paysagère et biodiversité.....	3
2.3. Sécurité incendie.....	4
2.4. Transport	4
3. ETAPE 2 - PHASE CHANTIER	4
3.1. Trafic routier	4
3.2. Respect du cadre de vie	4
4. EXPLOITATION	5
4.1. Trafic routier	5
4.2. Respect du cadre de vie	5
4.3. Insertion paysagère et biodiversité.....	5
4.4. Communication.....	5
4.4.1. Information de proximité	5
4.4.2. Compte rendu annuel.....	6

1. INTRODUCTION

1.1. Comité de suivi

Un comité de suivi de la charte qualité environnementale sera constitué, il est issu d'une démarche volontaire de Normantri et ne répond pas à une obligation réglementaire. Il veillera à la bonne application et la mise en œuvre des principes fixés dans la présente charte.

Ce comité sera constitué des personnes suivantes :

- Pour les collectivités :
 - o Colombelles, Cuverville, Démouville, Giberville et Sannerville : le maire de la commune ou son représentant qu'il aura nominativement désigné
- Pour les riverains :
 - o Un représentant des riverains pour chaque commune
- Pour les associations de protection de l'environnement :
 - o un représentant du GRAPE et un représentant du CREPAN
- Pour la SPL Normantri :
 - o le Président, les vice-présidents, le Directeur Général
- Pour l'exploitant :
 - o le Directeur du centre de tri,
 - o le Responsable Qualité, Environnement et Sécurité

Durant la phase chantier, le comité se réunit au moins une fois pendant la phase de travaux et une seconde en préalable à la mise en service industrielle. Durant la phase d'exploitation, le Comité de suivi se réunit a minima 2 fois par an.

2. ETAPE 1 - PHASE CONCEPTION DU PROJET

2.1. Présentation du projet

La SPL Normantri composée de 14 EPCI des départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne a en charge la construction, mise en service (en 2023) et exploitation d'un centre de tri de collecte sélective interdépartemental situé dans la ZAC Lazzaro 3 à Colombelles (14). Normantri a pour vocation de trier les matériaux recyclables suivants : papiers, emballages en cartons, l'ensemble des emballages plastiques (bouteilles, flacons, barquettes et films), emballages en métaux. Ainsi, un marché public global de performance encadre la construction et l'exploitation du centre de tri.

Le centre de tri est destiné à réceptionner et trier 55 000 tonnes par an de papiers et emballages ménagers issus de la collecte sélective acheminés par les camions-bennes de collecte, des gros porteurs et des semi-remorques. Il dessert un bassin correspondant à la population de la SPL, soit environ 1,1 million d'habitants.

2.2. Intégration paysagère et biodiversité

Le site sera conçu de manière à assurer une intégration optimale du centre de tri dans son environnement paysager et en permettre l'entretien.

Le titulaire s'assurera, dès la conception, d'une parfaite intégration du site dans son environnement, notamment par l'intermédiaire d'une approche paysagère très soignée dans la perception visuelle du centre de tri :

- depuis les habitations ayant vue vers le site (Colombelles, Cuverville, Giberville) ; et
- depuis la route départementale D226 au droit de la parcelle.

Dans cette approche, le titulaire s'engage à être vertueux dans ses choix sur la hauteur des bâtiments, son utilisation des matériaux, le réemploi des matériaux du site dans le modelage

du terrain, la gestion des eaux du site, le choix d'espèces végétales locales non allergènes, l'intégration de l'entretien dans la conception, etc.

La SPL et son futur exploitant s'engagent mettre en place des haies vives, des ruches, des abris à insectes et des nichoirs à oiseaux afin de permettre à la biodiversité de se développer et de prospérer.

2.3. Sécurité incendie

Un groupe de travail axé sur la thématique des incendies et composé de spécialistes et d'élus, est mis en œuvre depuis la définition du projet jusqu'à sa réalisation. Normantri s'engage à mettre en œuvre dans son projet les meilleures techniques disponibles au moment de la construction.

Le système mis en œuvre devra cumuler une détection et une extinction automatique.

Normantri s'engage par ailleurs à mettre en œuvre régulièrement des campagnes de sensibilisation au sujet des consignes de tri afin de réduire la présence d'objets à risques dans les déchets entrants.

Dans le cas où de nouvelles normes seraient publiées, le titulaire s'engage à étudier leur application dans les meilleurs délais.

2.4. Transport

Normantri s'engage à ce que l'opportunité de la mise en place de transports alternatifs au transport routier soit évaluée à chaque renouvellement des marchés de transport des matériaux entrants sur le centre de tri. Il en sera de même pour les matériaux sortants¹.

2.5. Trafic routier

Le titulaire du marché global veillera à ce qu'un plan de circulation et de balisage permettant d'orienter les véhicules et de « fluidifier » le trafic routier à la périphérie du chantier soit établi.

Ce plan de circulation sera soumis avant diffusion à l'ensemble des villes concernées pour accord.

Le titulaire du marché global veillera à ce qu'aucun véhicule lourd (PTAC supérieur à 13t) e transite sur la D226 par les bourgs des villes de Cuverville et Sannerville.

2.6. Respect du cadre de vie

Le titulaire du marché global de performances veillera à la propreté du chantier et de ses abords. Les fréquences de nettoyage et d'entretien des alentours du site par le titulaire du marché global seront fixées en concertation avec la ville de Colombelles après avoir recueilli les avis des communes mitoyennes (Cuverville, Giberville et Démouville). Le titulaire du marché global s'engage à réaliser dans un délai de 24 heures toutes les demandes, émanant de la SPL Normantri (le cas échéant à la demande des communes mitoyennes), de nettoyages de salissures, envols, pollutions liées au chantier.

Les horaires de chantier devront strictement être respectés.

La SPL se charge de la gestion de l'information durant toute la durée du chantier. Les étapes du chantier et l'état d'avancement seront présentés via le site internet Normantri.fr.

¹ en ce qui concerne les matériaux sortants, les transports seront de la responsabilité des repreneurs des emballages triés.

Néanmoins, les dispositions prises par Normantri pourront permettre à un opérateur souhaitant travailler avec des transports alternatifs que ce soit compatible avec le centre de tri.

3. EXPLOITATION

3.1. Trafic routier

En phase exploitation, un plan de circulation interdisant l'accès à la D226 des poids lourds entre le rond-point Lazzaro et le bourg de Sannerville sera étudié conjointement avec les villes de Colombelles, Cuverville et Sannerville et la SPL. Celui-ci sera mis en œuvre par le titulaire du marché global de performances ainsi que par l'ensemble de ses fournisseurs, prestataires et clients. Seuls les véhicules de collecte sélective de Caen la mer pourront être autorisés à traverser les dites communes pour acheminer les collectes jusqu'au centre de tri.

S'agissant des apports d'emballages, un plan de circulation spécifique sera établi avec chaque collectivité membre de la SPL et ses prestataires. La SPL viendra en appui à la mise en œuvre du plan en concertation avec les communes mitoyennes du site.

Un suivi GPS sera exigé pour contrôler l'ensemble des flux de poids lourds transitant sur le centre de tri. Normantri assurera le contrôle des suivis GPS des véhicules en cas d'infraction soulevée.

La SPL, ses membres et leurs prestataires ainsi que le titulaire du marché global s'assureront que l'ensemble des camions arrivant et sortant du centre de tri soit fermé et bâché.

3.2. Respect du cadre de vie

Pour éviter tout envol (papiers, plastiques...), un nettoyage régulier des abords du centre par le titulaire du marché global sera réalisé. Les modalités de nettoyage et d'entretien des alentours du site par le titulaire du marché global seront fixées en concertation avec la ville de Colombelles après avoir recueilli les avis des communes mitoyennes (Cuverville, Giberville et Démouville). Le stockage des emballages se fera dans des bâtiments clos et couverts.

Les activités sources de bruit, liées au fonctionnement d'équipements utilisés (presses à balles et à paquets, trieur optique, engins de manutention, etc.) ainsi que le déchargement sur le quai seront réalisées à l'intérieur des bâtiments. Le titulaire du marché sera tenu de respecter ses engagements en terme de niveau de bruit maximal en limite de propriété (maximum 55dB(a) de jour et 50dB(a) de nuit²). Des campagnes de mesures devront être menées annuellement ainsi que sur demande des communes mitoyennes au centre de tri.

3.3. Insertion paysagère et biodiversité

La SPL et son futur exploitant s'engagent à ce que les espaces verts, les arbres et arbustes plantés soient entretenus de telle façon que les façades et les abords du centre de tri présentent un aspect esthétique.

La SPL et son futur exploitant s'engagent à maintenir la fonction d'accueil de la biodiversité des haies vives, des ruches, des abris à insectes et des nichoirs à oiseaux.

3.4. Communication

3.4.1. Information de proximité

Le moyen d'information de la SPL est la publication sur le site internet dédié au projet Normantri.fr.

La SPL peut en outre mettre à la disposition de membres du comité de suivi des informations que ceux-ci pourront diffuser sur leurs supports de communication.

² Les bruits émis la nuit par l'outil seront uniquement liés aux opérations de maintenance, à l'intérieur des bâtiments.

3.4.2. Compte rendu annuel

La SPL publiera annuellement un compte rendu de la vie du centre de tri reprenant notamment les thématiques de la présente charte. . Il sera communiqué à l'ensemble des membres du Comité de suivi.

Au-delà des obligations réglementaires de publication, la SPL et le futur exploitant feront apparaître dans le document les bilans synthétiques des différents tableaux de bord, les mesures et actions correctives mises en œuvre pour répondre aux dysfonctionnements enregistrés dans l'année écoulée.